

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 96,904% de l'actif total au 31 Mars 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 3,096% de l'actif total au 31 Mars 2019. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la « Banque de Tunisie et des Emirats », l' «Arab Tunisian Bank » et « Banque Nationale Agricole » représentent respectivement 33,002 %, 10,986%, 15,083% et 10,160 % de l'actif total au 31 Mars 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN**ARRETE AU 31 Mars 2019***(unité : en Dinars Tunisien)*

	Notes	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	7 948 806,156	10 273 067,704	8 295 875,069
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		7 948 806,156	10 273 067,704	8 295 875,069
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	253 935,736	338 370,916	184 490,681
Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
Disponibilités		253 935,736	338 370,916	184 490,681
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,409	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,409	52,360
TOTAL ACTIF		8 202 794,252	10 611 491,029	8 480 418,110
PASSIF				
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES	3.5	816 171,826	0,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	14 274,658	18 814,514	15 691,815
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	30 663,693	29 266,915	26 214,265
TOTAL PASSIF		861 110,177	48 081,429	41 906,080
ACTIF NET		7 341 684,075	10 563 409,600	8 438 512,030
CP1- CAPITAL	3.7	6 965 896,568	10 120 119,067	8 083 029,721
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	375 787,507	443 290,533	355 482,309
Sommes distribuables des exercices antérieurs		306 438,981	340 001,334	0,557
Sommes distribuables de la période		69 348,526	103 289,199	355 481,752
ACTIF NET		7 341 684,075	10 563 409,600	8 438 512,030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		8 202 794,252	10 611 491,029	8 480 418,110

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2019 AU 31/03/2019	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	103 800,988	128 779,315	503 691,427
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		103 800,988	128 779,315	503 691,427
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	625,302	1 579,980	5 541,688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 426,290	130 359,295	509 233,115
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	3.6	-15 567,300	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-10 731,702	-15 301,540	-56 806,284
REVENU NET DES PLACEMENTS		78 127,288	115 057,755	452 426,831
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 035,802	-7 956,720	-31 409,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 091,486	107 101,035	421 017,270
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 742,960	-3 811,836	-65 535,518
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		69 348,526	103 289,199	355 481,752
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 742,960	3 811,836	65 535,518
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 013,901	4 404,033	-79,186
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	-17 253,500	-21 768,500
Frais de négociation de titres		0,000	-466,467	-466,467
RESULTAT NET DE LA PERIODE		69 077,585	93 785,101	398 703,117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/03/2019	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	69 077,585	93 785,101	398 703,117
Résultat d'exploitation	71 091,486	107 101,035	421 017,270
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 013,901	4 404,033	-79,186
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-17 253,500	-21 768,500
Frais de négociation de titres	0,000	-466,467	-466,467
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-297 846,144
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 165 905,540	-1 520 671,186	-3 652 640,628
SOUSCRIPTIONS	599 055,823	1 279 448,683	5 573 142,599
- Capital	571 545,285	1 231 036,130	5 418 535,730
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 392,349	-958,715	-7 906,972
- Régularisation des sommes distribuables	28 902,887	49 371,268	162 513,841
RACHATS	-1 764 961,363	-2 800 119,869	-9 225 783,227
- Capital	-1 689 220,395	-2 698 879,800	-8 918 305,085
- Régularisation des sommes non distribuables	3 948,207	1 193,875	11 976,690
- Régularisation des sommes distribuables	-79 689,175	-102 433,944	-319 454,832
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 096 827,955	-1 426 886,085	-3 551 783,655
AN4- ACTIF NET			
En début de période	8 438 512,030	11 990 295,685	11 990 295,685
En fin de période	7 341 684,075	10 563 409,600	8 438 512,030
AN5- NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	80 326	115 027	115 027
En fin de période	69 244	100 473	80 326
VALEUR LIQUIDATIVE	106,026	105,137	105,053
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,76%	3,49%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2019** à **7 948 806,156** dinars contre **8 295 875,069** dinars au **31/12/2018** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	199 850,000	204 194,000	2,781
AB SUB 2009/B TV	5000	199 850,000	205 730,000	2,802
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	466 400,000	482 464,000	6,572
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	466 400,000	482 464,000	6,572
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	448 000,000	474 041,600	6,457
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	733 200,000	763 160,000	10,395
BNA SUB 2009	20000	799 400,000	833 368,000	11,351
BTE 2009 5.25%	10000	100 000,000	102 280,000	1,393
BTE 2010 CAT A TV	7000	140 000,000	144 345,600	1,966
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	327 272,000	4,458
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	327 272,000	4,458
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	402 120,600	409 729,656	5,581
CHO 2009 TMM+1	6000	75 000,000	76 646,400	1,044
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	100 000,000	102 564,000	1,397
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	399 700,000	400 116,000	5,450
SUB AMEN BANK 2012	10000	400 000,000	413 448,000	5,632
SUB AMEN BANK 2012	22223	888 920,000	918 805,490	12,515
UIB 2009/1	5000	199 861,300	206 077,462	2,807
Total		6 668 701,900	6 873 978,208	93,629

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022*	410	446 695,000	440 249,792	5,997
BTA 6.9% MAI 2022*	590	625 990,000	634 578,156	8,643
Total		1 072 685,000	1 074 827,948	14,640

*Il est à noter que la ligne BTA 6.9% MAI 2022 a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 844 titres pour un montant de 800 604,526 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 21/01/2019 pour une durée de quatre-vingt-onze jours avec un taux de 10%.

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Mars 2019 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		380 680,000	380 680,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2019	71 380,000	71 380,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7 ans 5.9 30012019	30/01/2019	142 600,000	142 600,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM + 1.3 09022019	09/02/2019	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2019	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2019	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		380 680,000	380 680,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **103 800,988** dinars pour la période du **1er Janvier** au **31 Mars 2019** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations			
- Intérêts	90 190,588	111 080,101	443 209,212
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier			
- Intérêts	13 610,400	17 699,214	60 482,215
TOTAL	103 800,988	128 779,315	503 691,427

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2019** à **253 935,736** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	31/03/2019	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	253 524,940	3,453
Intérêts courus sur comptes bancaires	410,796	0,006
Total des disponibilités	253 935,736	3,459

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2019** au **31/03/2019** s'élèvent à **625,302** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du compte de dépôt	625,302	1 036,276	4 997,984
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	543,704	543,704
TOTAL	625,302	1 579,980	5 541,688

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/03/2019** à **861 110,177** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Dettes sur opérations de pensions livrées*	816 171,826	0,000	0,000
Dette sur pension livrée	800 604,526	0,000	0,000
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	15 567,300	0,000	0,000
Opérateurs Créditeurs	14 274,658	18 814,514	15 691,815
Gestionnaire	9 858,710	14 421,333	12 148,859
Dépositaire	4 415,948	4 393,181	3 542,956
Autres Créditeurs Divers	30 663,693	29 266,915	26 214,265
Commissaire aux comptes	19 146,609	18 995,654	15 802,411
Etat Impôts et Taxes	8,001	110,096	180,662
Conseil du Marché Financier	615,062	894,795	726,069
Publications diverses	4 874,247	4 825,179	3 285,349
Dividendes à payer	6 219,774	4 441,191	6 219,774
Contribution Sociale de Solidarité**	-200,000	0,000	0,000
TOTAL	861 110,177	48 081,429	41 906,080

*Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 844 titres pour un montant de 800 604,526 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 21/01/2019 pour une durée de 91 jours avec un taux de 10%.

**Il s'agit d'une contribution au profit des caisses sociales instituée par la loi de finances pour l'année 2018, fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés. La contribution est payée le 28 mars 2019 et dont la charge sera étalée sur la période à courir au cours de l'exercice 2019.

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des mises en pension*	15 567,300	0,000	0,000
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	15 567,300	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	10 731,702	15 301,540	56 806,284
Commission de gestion	9 858,710	14 421,333	53 236,302
Commission de dépôt	872,992	880,207	3 569,982
Autres Charges	7 035,802	7 956,720	31 409,561
Honoraires du commissaire aux comptes	3 344,198	3 231,116	13 597,873
Redevances CMF sur les OPCVM	1 840,954	2 690,809	9 936,088
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	261,752	481,972	1 441,824
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 588,898	1 536,822	6 434,817
Frais Bancaires	0,000	16,001	-1,041**
TOTAL	33 334,804	23 258,260	88 215,845

* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 844 titres pour un montant de 800 604,526 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 21/01/2019 pour une durée de 91 jours avec un taux de 10%.

** Proviens essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018	
Montant	8 083 029,721
Nombre de titres	80326
Nombre d'actionnaires	561
Souscriptions réalisées	
Montant	570 152,936
Régularisation des sommes non distribuables	571 545,285
Nombre de titres émis	-1 392,349
Nombre d'actionnaires nouveaux	5 667
	7
Rachats effectués	
Montant	-1 685 272,188
Régularisation des sommes non distribuables	-1 689 220,395
Nombre de titres rachetés	3 948,207
Nombre d'actionnaires sortants	-16 749
	-36

Capital au 31/03/2019	
	6 965 896,568
Montant	6 965 354,611
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 013,901
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	2 555,858
Nombre de titres	69 244
Nombre d'actionnaires	532

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Résultats distribuables de la période	71 091,486	107 101,035	421 017,270
Régularisations de la période	-1 742,960	-3 811,836	-65 535,518
Sommes distribuables de la période	69 348,526	103 289,199	355 481,752
Sommes distribuables des exercices antérieurs	306 438,981	340 001,334	0,557
Sommes distribuables	375 787,507	443 290,533	355 482,309

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 1^{er} trimestre 2019 sont de 3 344,198 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à $\frac{1}{365}$ de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.